

ASSIGNATION CIVILE

L'an mil neuf cent cinquante deux le vingt-cinquième jour du mois de janvier, à la requête de Monsieur MENECHINI Angelo, représentant légal de Monsieur de MALINGROS colon à Costermansville,

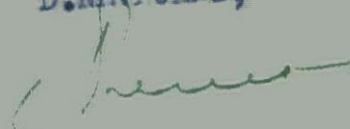
Je soussigné, NEVE JANS Daniel, Huissier assermenté à Ruhengeri, ai donné assignation et laissé copie à Monsieur SNOECK, prospecteur à Masero en territoire de Ruhengeri à quitter immédiatement le bloc MASORORO appartenant à Monsieur de MALINGROS dans lequel il prospecte actuellement sans son autorisation; faute de quoi le sieur SNOECK sera traduit devant le Tribunal de Première Instance du Ruanda-Urundi à USUMBURA par Monsieur de MALINGROS.

Monsieur SNOECK nous a répondu:

Et pour que le cité n'en ignore, je lui ai laissé copie des présentes, étant à Ruhengeri et

Dont acte, le cout est de 30 Frs.

L'HUISSIER,
D. NEVE JANS,



Ruhengeri



6848